



# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

#### ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

#### Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

#### INSERTIONS

Une à six lignes. . . . . 3 fr. 00  
Réclames . . . . . 0 fr. 50  
Faits divers . . . . . 1 fr. 00

#### Election

d'un Délégué

Au Conseil Supérieur des Colonies

Candidat

Louis Légasse

Républicain Démocrate

Délégué Sortant

#### Notre délégué

Un des correspondants du Réveil St-Pierrais a voulu dernièrement faire de l'esprit sur le dos de notre délégué dans un article intitulé "Louis L'Inutile"

D'après lui, notre représentant parle, écrit, conseille, promet et..... ne fait rien, n'obtient rien.

Par ailleurs, la même vermineuse feuille de chou se plaint constamment de la domination Légassière; c'est à ne plus rien y comprendre.

Nous connaissons Louis Légasse, nous savons que c'est un travailleur, un lutteur, qu'il est tenace, qu'il ne marchande ni son temps ni sa peine, et nous pouvons affirmer qu'à Paris il s'occupe activement des intérêts de la Colonie; c'est ainsi qu'il vient d'obtenir que les maires ne prêtent pas serment au Conseil d'Administration, c'est aussi grâce à lui que nous aurons un frigorifique dès le printemps prochain, c'est à dire le pain assuré pour les petits

pêcheurs.

A Louis Légasse encore on a dû il y a deux ans d'obtenir un secours de 20.000 fr pour les pauvres.

C'est encore grâce à lui que l'année prochaine, si les essais réussissent, on aura l'industrie des charbonnages.

Qui, enfin nous a débarrassé des Michas, des Gailhac et de toute la fameuse troupe Guignol & cie.

Plus particulièrement pour l'île aux Chiens, n'est-ce pas à Louis Légasse qu'on est redevable d'avoir un médecin et cela, malgré l'hostilité plus ou moins apparente de l'Administration.

Non! Légasse n'a rien fait, ni son frère non plus, c'est entendu; vous verrez bientôt que c'est Popol, le canard goitreux et famélique qui a construit même l'Eglise de St-Pierre.

Nous qui croyions jusqu'ici qu'il ne construisait que des petites chapelles dans son grenier.

Ah oui! Louis L'Inutile!

Soit! nous le préférions en tout cas à Mazier le travailleur, l'indispensable, à Mazier le grand administrateur, le grand publiciste, le roi des Canards enfin! Et la population aussi.

Allons, en avant Mazier, ouvre ton bec bien grand, empoigne la plume d'oie et pose ta candidature à la délégation

Le succès t'es assuré!

#### La Cour du roi Pétaud

Pendant cinq mois nous n'avons pas eu de Conseil d'Administration.

Enfin la question de serment a été tran-

chée dans un sens démocratique et équitable.

On espérait que le conflit serait terminé. Il n'en est rien.

On trouve probablement que quatre membres de la population c'est trop et c'est pour cela que pour la deuxième fois on a convoqué le maire de Miquelon de manière à ce qu'il ne fut pas touché par l'avis de convocation.

Après tout qu'importe?

Louis XIV disait "l'Etat c'est moi" M. Administrateur pourra dire s'il ne l'a déjà dit "Le Conseil d'Administration c'est moi"

C'est à dégouter les gens des figurants d'opérette.

#### FRIGORIFIQUE

Nous sommes heureux de porter à la connaissance du Public que la Société la Morue Française va établir un frigorifique à St-Pierre dans le courant de l'année prochaine.

Nous constatons une fois de plus que ce sont toujours les mêmes personnes qui s'occupent de créer les industries dans ce pays.

Toutes nos félicitations et toute notre reconnaissance à M. Louis Légasse, grâce à qui, nous en avons l'espérance, notre colonie ne tardera pas à se relever.

#### PRIX

Monsieur Poirier n'a jamais demandé qu'on supprime les prix des écoles, mais simplement que l'Administration s'occupe de donner un peu de charbon cet hiver



aux malheureux et, au cas où elle ne pourrait pas le faire, faute de ressources suffisantes, de prendre à cet effet, mais pour une année seulement, les fonds affectés ordinairement à l'achat de prix.

Naturellement l'ancien calotin en profite pour dire que c'est là une œuvre anti-laique, c'est tout simplement stupide.

Dire cependant qu'il y a encore des gens qui attachent de l'importance aux tristes élucubrations d'un pauvre cerveau désormais à jamais congelé !

## Profession de Foi.

Nos Adversaires — eux seuls — demandent à connaître la profession de foi de M. Louis Légasse.

La profession de foi de M. Louis Légasse a toujours été la même depuis plus de 10 ans qu'il représente les intérêts de la Colonie, tant comme Conseiller Général, que comme Délégué au Conseil Supérieur des Colonies.

Nous connaissons tous M. Louis Légasse, et nous n'avons plus besoin de nouvelles déclarations de sa part pour le réélire Délégué de la Colonie.

M. Légasse est Républicain Démocrate indépendant par excellence, capable de défendre les intérêts de la Colonie partout où besoin sera. Il est même, nous pouvons le dire sans nous tromper, le seul capable de retirer le Pays de l'ornière où il s'enfonce de plus en plus depuis 2 ou 3 ans.

Pour rappeler les idées libérales de M. Légasse, il nous suffira de mettre, sous les yeux des Lecteurs, la note suivante du 11 Juin 1906 dont nous recommandons surtout les 4 derniers paragraphes.

La Morue en goguette et un disciple de Bacchus

Paris, le 11 Juin 1906.

Monsieur le Directeur  
du Journal  
"LA FRONTIÈRE DU SUD OUEST"

BIARRITZ

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie d'avoir bien voulu insérer, dans votre n° d'hier, ma réponse au "drôle", qui signe dans votre journal sous le pseudonyme de "Comicus", et fait des citations latines à "épater" tous les habitants du pays basque. Horace n'est qu'un foetus à côté de ce nouveau Génie "palmé", car il doit être palmé ce canard.... en bau-druche !!

Officier d'académie s. v. p., Chevalier de la "dive bouteille", il lui manque le titre pompeux de Chevalier du Poireau, qu'il obtiendra certainement, dès que le Ministre compétent saura qu'il prend tous les matins la soupe aux poireaux, fortement arrosée de gros vin rouge, "vinum bonum", vin du bonhomme.

Comicus, qui se cache par lâcheté ou modestie — nous lui en donnons le choix — derrière un nom d'emprunt, vient de montrer maladroitement le bout de l'oreille de l'âne. Quelle oreille et quel âne, Messieurs!...

Il a voulu commenter ma réponse. Mais voilà.... il n'a pu y arriver sans y faire intervenir "Le Premier Tapeur de France". Or, personne n'ignore le nom de l'auteur spirituel (oh combien) des fameux articles écrits sur mon frère, le Préfet Apostolique des Iles St-Pierre & Miquelon, au sujet de ses quêtes pour la reconstruction de l'église de St-Pierre.

L'ineffable Comicus écrit que j'ai été "piqué au vif" par "La Frontière du Sud Ouest". Je dois avoir la peau bien dure car je n'ai pas encore senti le coup de sa fameuse épingle libératrice (A lui Comicus)

D'abord, je suppose que la "Frontière du Sud Ouest" doit avoir autre chose à faire que de s'occuper de ma mince personnalité.

J'estime, ensuite, que l'auteur responsable d'un article est celui qui le rédige ou le signe.

Le journal "La Frontière du Sud Ouest" est donc hors de cause; et il me laissera, je l'espère, dans son impartialité, régler les comptes directement avec M. Comicus.

Je demande donc d'abord au citoyen Comicus de lever le masque et de m'attaquer franchement, loyalement, s'il lui reste toutefois un peu de franchise, de loyauté et quelques gouttes de sang français dans les veines.

L'épingle libératrice à la main, dit-il, il

se dispose à percer la "morue en goguette" Elles sont bien rares en ce moment les morues en goguettes sur les Bancs de Terre-Neuve!!

Sil me prend pour une morue en goguette, égarée sur les Boulevards Parisiens, j'avoue que la Boëtte ne manque pas, en effet, dans ces parages et qu'on peut y faire bombarde et provisions!

Mais, la morue, même en goguette, à l'odorat délicat, et n'aime pas les odeurs remplies d'esprit puant et nauséabond dont l'odeur acré se fait sentir à plusieurs lieues à la ronde... : C'est à l'odeur que je crois avoir reconnu "Comicus le Pâlot".

Un français s'il est catholique et va à la messe ne peut pas être, d'après "Comicus", un Républicain démocrate, et moins encore peut il être, un socialiste comme l'abbé Lemire par exemple!!

Les Catholiques qui vont à l'église, les Protestants au temple, les Juifs à la synagogue, les Francs-Maçons à la loge maçonnique, enfin, tous ceux qui pratiquent plus ou moins bien leur religion (car pour moi la franc-maçonnerie est une religion sui generis) sont tous des clercs et placés, comme tels, hors des grilles de la République démocratique et sociale.

Seuls, les citoyens, qui se disent libres penseurs (et les autres que sont-ils? ne pensent-ils pas librement?) et dont la femme et les enfants pratiquent leur religion, sont de bons républicains. Voilà la sentence. Hors de là, point de salut Républicain !!

Vous comprendrez, Monsieur le Directeur, qu'avec un "drôle" semblable, je ne puisse pas décentement discuter plus longtemps.

Je regrette d'avoir abusé de votre courtoisie et je vous prie d'agréer, avec mes excuses, toutes mes civilités.

Prière d'insérer.

Signé : L. LÉGASSE

Monsieur Comicus, dit : Vis Comica et je réponds "Risum teneatis".

## La dernière épreuve

Dans un entrefilet signé "La Rédaction" Mazier remercie ses nombreux amis ne pas l'avoir lâché dans sa dernière épreuve.

Pour une fois Popol n'a pas menti. Cette épreuve est bien la dernière et Mazier est bien fini.

Il pourra bien quelquefois, tel une charogne revenir momentanément à flot et empanter l'air de ses exhalaisons pestilentielle; qu'il se souvienne cependant qu'un seul coup de gaffe suffit pour replonger au fond tout animal crevé; qu'il se souvienne surtout que c'est un travail ~~plus aisé dans sa circonstance~~ qu'il a lui-même fourni la suprême gaffe.

Baudelaire, un grand poète, a chanté la charogne; depuis le 14 Novembre les rôles sont renversés. Autre pays autres mœurs, dit-on, ici c'est la charogne qui a tenté.... de faire chanter.

Ô Mazier! veux-tu que l'on précise?

## A Saint-Pierre & Miquelon

### L'INDUSTRIE DES CHARBONNAGES

Au moment où la colonie française de Saint-Pierre et Miquelon voit péricliter dans les proportions des plus inquiétantes l'industrie de la pêche à la morue, par suite de cinq mauvaises campagnes consécutives, il n'est peut-être pas sans intérêt d'examiner si, en attendant le retour de jours meilleurs toujours à espérer en affaires aussi changeantes que les affaires de pêche, une autre industrie, celle des charbonnages, ne pourrait pas relever notre colonie de la ruine définitive à laquelle elle court à grands pas, ou tout au moins lui assurer, parallèlement à la pêche, un autre champ d'action pour son activité commerciale.

Tout le monde sait que les pays voisins de cette île, le Cap Breton à l'Ouest et Terre-Neuve au Nord sont des pays miniers. Dans la partie Est du Cap Breton, l'industrie minière du charbon, qui est très ancienne, s'étend de plus en plus par la création de nouvelles Compagnies, par l'augmentation des moyens de production et par la découverte de nouveaux gisements carbonifères.

Les galeries des Compagnies anglaises de Sydney, appelées Nova Scotia Steel et Coal Company, Dominion Coal Company, Gourie et Blackhouse Collieries Limited,

s'étendent déjà jusqu'à deux et trois milles sous la mer, dans la direction de Terre-Neuve.

Or, dans cette île de Terre-Neuve et particulièrement dans la partie Est, il a été découvert, depuis plusieurs années seulement, des gisements carbonifères, qui sont mis maintenant en exploitation, et ce, d'autant plus aisément que, par l'accord franco-anglais de 1904, le gouvernement français a naïvement, en échange de sables dans la Guinée et d'autres soi-disant avantages au Maroc, enlevé toute entrave à cette exploitation en renonçant à son droit d'empêcher les Anglais de construire des wharfs sur le French Shore.

Les Anglais de Terre-Neuve commencent à se livrer à un travail de galeries, qui les conduira probablement sous la mer, à la rencontre des galeries canadiennes.

Saint-Pierre et Miquelon se trouve entre Terre-Neuve et le Canada.

Est-il téméraire de dire qu'une Compagnie minière française, qui se créerait dans ces îles, aurait des chances de faire aussi bien que les Terre-Neuviens? Nous ne le croyons pas, car, si l'on examine la carte des gisements carbonifères du Cap-Breton établie par John William Lawson et le traité qu'il a écrit sur ce sujet, on voit que le bassin carbonifère de cette région est formé de trois groupements de couches de charbon qui ont leur affleurement dans les terrains du Cap-Breton et qui vont vers le Nord-Est. Le premier groupement s'appelle « Upper Coal Bed », le second « Middle Coal Bed », et le troisième « Lowest Coal Bed ». Cela veut dire couches du dessus, couches du milieu et couches du dessous.

Or, les seules couches qui sont actuellement en exploitation à North Sydney, à Glace Bay et à Cow-Bay le sont, comme nous l'avons dit, au moyen de galeries qui partent du rivage et qui s'enfoncent sous la mer dans la direction de Terre-Neuve.

Il est permis de supposer que ces couches et celles des deux autres groupements s'en vont parallèlement vers Terre-Neuve en suivant les ondulations du terrain qui forme le lit de la mer. L'île de Terre-Neuve n'est qu'une plus forte ondulation que les autres. S'il y a été reconnu l'existence de couches de charbon à Terre-Neuve, on peut scientifiquement en conclure que ce sont celles-là même existant

au Cap-Breton, ayant suivi l'ondulation du terrain, qui a été assez accentuée et assez ample pour former l'île de Terre-Neuve.

Pourquoi, alors, n'admettrait-on pas que ces couches ont également suivi l'ondulation qui a formé Saint-Pierre et Miquelon?

Ce serait d'autant plus à admettre qu'une partie des îles Saint-Pierre & Miquelon, notamment le Sud-Ouest de Saint-Pierre et le Sud de Langlade, révèle des terrains schisteux, par conséquent carbonifères, et il n'y a même pas de doute que du charbon y ait été trouvé, car nous en avons vu des échantillons, extraits dans une propriété située au sud-est de l'île de Saint-Pierre, qui avaient été envoyés à un expert mineur de Sydney pour qu'il en fasse l'analyse.

Nous n'en savons pas davantage, mais nous pouvons dire qu'un négociant entreprenant de cette île propose de donner une suite à cette découverte.

Nous avons voulu, par ces lignes, établir que cette entreprise aurait la science et la logique pour elle. Nous souhaitons qu'un homme trouve promptement les moyens d'en tirer le parti qui conviendrait pour doter notre pauvre colonie d'une industrie parallèle à celle de la pêche, et, comme elle, immense dans ses débouchés.

*Extrait de la Dépêche Coloniale*

## Sont-ils encore tapés:

C'était par un après-midi de Novembre de l'an de.... disgrâce 1906.

Notre grand homme venait de passer en correctionnelle et d'être condamné à cent francs d'amende pour avoir.... défendu les intérêts de tous, contre certains abus de pouvoir.

Le bouillant Gustave, Henri le Grand, Henri le petit et quelques autres amis de cœur, mais de moindre importance, s'étaient fait un devoir de l'accompagner au Tribunal et de le ramener chez lui. Depuis quelques instants déjà ils se trouvaient tous dans une des salles du Blanc sépulcre, commentant à qui mieux mieux, cette condamnation inattendue, quand tout à coup le grand homme fit signe qu'il voulait parler.

Tous se furent et se rangèrent autour de lui pour mieux entendre ses nasillardes paroles.

Il parla en ces termes:

« Mes amis, mes chers amis, vous avez »  
« été les moins indignés mais impuissants »  
« du jugement qui vient d'être rendu à »  
« mon égard. Tous, j'en suis convaincu, »  
« vous croyez à mon innocence et vous »  
« avez raison.

« Que me reproche t-on en effet? D'avoir »  
« insulté, vous entendez, insulté un per- »  
« sonnage à qui je me suis borné à deman- »  
« der des explications.

« Or, consultez mon passé, lisez mon »  
« Réveil.... jamais, vous l'avouerez, je ne »  
« me suis rendu coupable d'une pareille »  
« clémence. Non cela n'est pas dans mes »  
« habitudes d'éducation publique et »  
« privée »

« Quoique cela et malgré mes plus éner- »  
« giques dénégations, sur la simple at- »  
« testation de... deux témoins seulement, »  
« on m'a condamné, moi l'homme intègre »  
« et sans tâche, à cent francs d'amende. »  
« vous entendez, cent francs d'amende. »

Tous en cœur; « Vous êtes innocent! Faites appel de ce jugement. »

Faire appel, reprit le Grand Homme.... j'y ai déjà pensé mais hélas!.... vous le savez, la caisse du Réveil est vide, et la mienne aussi; où trouver de l'argent pour payer mon avocat, l'amende et le reste si je suis de nouveau condamné.

Le brave docteur canadien, qui s'est montré si généreux à mon endroit a bien promis de revenir, mais se laissera-t-il taper, une seconde fois... c'est douteux.

Que faire alors? Ah! je sais bien que si je vous le demandais vous n'hésiteriez pas un seul instant à délier de nouveau les cordons de votre bourse en ma faveur.... mais, chers amis de mon cœur, je ne veux pas abuser plus longtemps de vos bontés et de vos largesses.

Avec vous, et grâce à votre appui moral et surtout matériel, j'ai pu mener pendant près de quatre ans le bon combat, nos adversaires sont encore puissants, mais bien des yeux se sont ouverts et mon Réveil a vraiment réveillé le plus endormis.

Je suis encore vigoureux et malgré l'approche de la soixantaine, je me sens de taille à continuer la lutte mais, à quoi bon dépenser inutilement et plus longtemps votre argent....

Du reste, le pays se meurt.. Laissez-moi, je vous prie, imiter le noble exemple de notre ami Lagrosillière... filer à l'anglaise,

sans tambour ni trompette, pour aller demander au Docteur Brisson une situation honorable qui me permettra peut-être de revenir un jour reprendre la tâche, que faute de ressources, je me vois obligé d'abandonner?

Voyons... qu'en pensez-vous, mes amis.. mes chers amis de prédilection.

Il y eut un moment de silence glacial pendant lequel le Grand Homme torturait fièvreusement ses moustaches, attendant la réponse qui devait décider de son sort; mais personne ne soufflait mot.

Enfin, Gustave, le plus dévoué de tous, ouvrit la bouche et dit « Maitre, mon cœur se refuse à vous laisser exécuter votre projet. Que diraient nos adversaires? et que ferions nous sans vous? Non, le Réveil ne doit pas tomber de sitôt, et bien qu'on vienne de me rogner une grande partie de mes appointements, ma bourse sera comme par le passé à votre entière disposition, dussé-je pour cela renoncer au rayon du Cercle ».

Et la mienne aussi, dit Henri le Petit, entraîné par le noble exemple du bouillant Gustave.

Pour moi, dit Henri le Grand, je vais bientôt vous quitter tous, mais avant de partir, je verserai mon obole.....

Et nous de même, ajoutèrent enfin les quelques amis de cœur, mais de moindre importance.

Braves coeurs! vrais amis! soupira le Grand Homme, dont les moustaches regardaient maintenant le plafond, et il leur serra la main.

Dans ces conditions, reprit-il, je serais un lâche si je vous abandonnais. Eh bien! non, je reste et dès demain j'irai voir mon avocat pour m'entendre avec lui et décider s'il y a lieu ou non d'interjeter appel.

Quant au Réveil il va continuer la lutte plus chaude et plus ardente que jamais, je vous en donne ma parole.... et maintenant.... gare les vendus à Léglise!

On se quitta alors, non sans quelques chaudes poignées de main, quelques bonnes paroles de gratitude d'une part, de protestations de fidélité et de dévouement de l'autre, mais quand le Grand Homme eut refermé derrière eux la porte du sépulcre blanc, il se frotta les mains en disant :

Sont ils encore tapés.... ces pauvres imbéciles!

Etude de M<sup>e</sup> J.-F. Pompéi avocat-agréé.

## A vendre sur saisie.

A l'audience publique du Tribunal de première instance des îles St-Pierre et Miquelon, s'étant à St-Pierre, au Palais de Justice, le vingt-six décembre courant, à deux heures de l'après-midi,

La goélette JEUNE ARISTIDE, jaugeant 29 tonnes aux 64 centièmes, du port de Saint-Pierre, ancrée dans ce port, avec accessoires, désignés dans le cahier des charges clauses et conditions auxquelles sera consentie la vente, lequel cahier des charges déposé au Greffe du dit tribunal quinze jours avant la vente.

La saisie a été faite au nom de l'abbé Nicolas (François) ecclésiastique domicilié à Cancalé, ayant M<sup>e</sup> Pompéi (Jean-François) pour avocat-agréé contre le sieur Hypolite Raoult, armateur, domicilié à Cancalé.

La saisie a été pratiquée pour la somme principale de deux mille cent-vingt-cinq francs, montant d'une obligation hypothécaire souscrite par le sieur Raoult en faveur de l'abbé Nicolas.

Ce dernier élit domicile en l'étude de M<sup>e</sup> Pompéi avocat-agréé, à Saint-Pierre.

Les enchères seront reçues sur la mise à prix de mille francs, ci.... 1.000 fr. à l'audience des criées sus-venues.

Fait et rédigé par moi, avocat-agréé, poursuivant.

Saint-Pierre, le 10 décembre 1906.

J.-F. POMPÉI.

## AVIS

La "Morue Française" a l'honneur d'informer le public que le vapeur "St-Pierre-Miquelon" sera ici le 26 Décembre avec un complet chargement de charbon.